

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-074
Dérogation pour l'ouverture dominicale en 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

(aucun)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Monsieur Yannick KAWA à Madame Elisabeth BOIVIN

Madame Nolwen LENNOZ à Madame Jessica GOLAZ

Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application des dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, le maire peut accorder des autorisations d'ouverture dominicale aux commerces du territoire communal jusqu'à douze dimanches par année civile. Au-delà de cinq dimanches, l'autorisation est soumise à un avis favorable de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Par délibération n° 202511 du 30 octobre 2025, la communauté de communes Fier et Usses (CCFU) s'est prononcée en faveur de l'ouverture des commerces pour sept dimanches en 2026, dans un souci de cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Épagny aux dates suivantes :

- 11 janvier 2026 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 28 juin 2026 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 29 novembre 2026
- 6 décembre 2026
- 13 décembre 2026
- 20 décembre 2026
- 27 décembre 2026

Pour ces dates, l'ouverture est conditionnée par la décision préfectorale de suspendre les deux arrêtés préfectoraux n° 5/1976 et n° 2022/0085 portant fermeture le dimanche des commerces d'articles d'ameublement et d'équipement de la maison en Haute-Savoie.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code du travail ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2025-111 du 30 octobre 2025 portant avis sur l'ouverture des commerces le dimanche en 2026 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Autorise l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

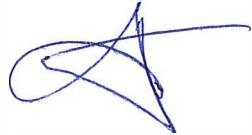
- 11 janvier 2026 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 28 juin 2026 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 29 novembre 2026
- 6 décembre 2026
- 13 décembre 2026
- 20 décembre 2026
- 27 décembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 11/12/2025
De sa publication le 11/12/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.